



## NOTE SYNTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION BUDGET PRIMITIF 2018

### PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le budget 2018 s'équilibre en section de fonctionnement à 14 728 297,42 € et en section d'investissement à 6 075 452,15 € et peut se résumer comme suit :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
011 Charges à caractère général	2 380 558,00	013 Atténuation de charges	200 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	8 244 621,00	70 Produit des services, domaine et ventes	685 043,00
014 Atténuation de produits	97 000,00	73 Impôts et taxes	9 856 346,00
65 Autres charges de gestion courante	768 500,00	74 Dotations et participations	1 186 062,00
66 Charges financières	63 700,00	75 Autres produits de gestion courante	37 000,00
67 Charges exceptionnelles	8 200,00	76 Produits financiers	4 033,00
		77 produits exceptionnels	152 000,00
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>11 562 579,00</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>12 120 484,00</b>
023 Virement à la section d'investissement	2 680 118,42		
042 Opérations d'ordre entre sections	485 600,00		
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>3 165 718,42</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>2 607 813,42</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>14 728 297,42</b>	<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>14 728 297,42</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
10 Dotations	3 100,00	024 Produit des cession d'immobilisations	433 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	325 000,00	1068 Affectation du résultat	1 451 183,15
20 Immobilisations incorporelles	117 450,00	16 Emprunts	1 021 124,58
204 Subventions d'investissement versées	280 833,00		
21 Immobilisations corporelles	442 060,00		
23 Immobilisations en cours	3 101 400,00		
45 Opérations pour compte de tiers	350 000,00		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>4 619 843,00</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>2 905 307,73</b>
041 Opérations patrimoniales	4 426,00	021 Virement de la section de fonctionnement	2 680 118,42
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>4 426,00</b>	040 Opérations d'ordre entre sections	485 600,00
<b>Résultat reporté</b>	<b>73 820,87</b>	041 Opérations patrimoniales	4 426,00
<b>Restes à réaliser</b>	<b>1 377 362,28</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>3 170 144,42</b>
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 075 452,15</b>	<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 075 452,15</b>

En terme de mouvements réels, les dépenses totales s'élèvent à 16 182 422 €.

### ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'élaboration du budget primitif 2018 s'est établie dans un contexte économique toujours contraint qui impacte de nouveau significativement les finances de la Commune.

Suite aux élections présidentielles et législatives de 2017, les orientations du nouveau Gouvernement en matière de politique budgétaire et de finances publiques, y compris locales, ont commencé à être définies dans le cadre des différents textes suivants :

- Loi de programmation des finances publiques pour la période 2018-2022,
- Loi de finances 2018,
- Loi de financement de la sécurité sociale pour 2018,
- Loi de finances rectificative pour 2017.

Les priorités affichées en matière de trajectoire des finances publiques sont notamment les suivantes :

- une rigueur budgétaire au travers du respect, sur la totalité de la mandature 2017-2022, des engagements européens de la France en termes de déficit des administrations publiques (niveau maximal de déficit public de l'ordre de 3% du PIB),
- une réduction progressive du déficit public en vue d'atteindre, à la fin de la mandature, une situation de « quasi-équilibre » budgétaire,
- une réduction des dépenses publiques sans précédent, de l'ordre de 3 points de PIB, d'ici à 2022, laquelle entraînera nécessairement une restriction du niveau d'intervention du secteur public,
- une réduction du taux de prélèvement obligatoire de l'ordre de 1 point de PIB d'ici à 2022.

À très court terme, l'État, via la Loi de finances 2018, a donné aux collectivités locales un certain nombre de garanties, notamment quant au maintien de leurs ressources :

- stabilité à l'échelle nationale de la dotation globale de fonctionnement (DGF),
- « compensation » intégrale de la perte de recettes générée par la réforme de la taxe d'habitation via un système de dégrèvement.

En revanche, pour les années 2019 et ultérieures, une très grande incertitude demeure sur la stratégie budgétaire et financière de l'État en direction des collectivités locales. Parmi les principaux « points d'interrogation » et facteurs de risque identifiés à ce stade, figurent notamment :

- la mise en place d'un encadrement de l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales et de leur stratégie financière et d'endettement qui peut, par certains aspects, s'apparenter à une forme de mise sous tutelle,
- le manque de visibilité, au-delà de 2018, sur l'évolution de paramètres essentiels pour les budgets locaux tels que la dotation globale de fonctionnement et l'éventuelle réforme des critères de répartition de cette dernière, ou bien encore sur les modalités de calcul des « sanctions » financières (malus) en cas de dépassement des objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement fixés par l'État,
- le risque de remise en cause, totale ou partielle, de l'autonomie fiscale des collectivités locales, dans un contexte d'allègements massifs de la taxe d'habitation et de possible suppression, à terme, de cette dernière.

## **PRIORITÉS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2018**

Les principaux objectifs retenus pour l'élaboration du budget primitif 2018 s'inscrivent dans la stricte continuité des deux budgets primitifs précédents et intègrent évidemment les conséquences de la diminution conséquente des concours financiers de l'État et se déclinent ainsi :

- maintien d'un niveau d'investissement significatif malgré la baisse des concours financiers de l'État, afin de poursuivre la réalisation du programme de mandat,
- la maîtrise de la solvabilité financière de la Ville, dans un contexte de forte baisse des concours financiers de l'État,
- la recherche de nouvelles optimisations avec pour objectif de ne pas compenser intégralement la perte de recettes de fonctionnement par une augmentation de la fiscalité.

## **ÉVOLUTION DES RESSOURCES ET CHARGES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement totales s'élèvent à 14 728 297 € dont 11 562 579 € de dépenses réelles soit une diminution de 0,44 % par rapport à 2017 et 3 165 718 € de dépenses d'ordre.

Les principales dépenses réelles de fonctionnement sont présentées ci-dessous.

Les charges à caractère général s'élèvent à 2 380 558 €, quasiment stables (+ 0,05%) par rapport à 2017. Des efforts significatifs en terme de maîtrise des dépenses ont permis cette baisse malgré l'inscription d'un crédit de 35 000 € pour l'élaboration d'une nouvelle Charte du Développement Durable et de la Qualité Environnementale.

Les charges de personnel et frais assimilés s'élèvent à 8 244 621 €, quasiment stables (+ 0,01%) par rapport à 2017, concrétisant ainsi la politique volontariste de la Commune en matière de frais de personnel.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 768 500 € soit une baisse de 6,74 % par rapport à 2017. Cette diminution provient de la baisse de la subvention au CCAS (- 47 000 €) et au transfert de la compétence GEMAPI à la Métropole (-15 600 €), la Commune ne participant plus, à compter du 15 avril 2017, aux charges du Syndicat du Bassin de l'Ouche et du Syndicat mixte de la Vouge.

Les charges financières s'élèvent à 63 700 € soit une baisse de 10,53 % par rapport à 2017.

Les atténuations de produits s'élèvent à 97 000 € soit une augmentation de 18,29 % par rapport à 2017, due au renforcement des mécanismes de péréquation horizontale par le biais du FPIC.

Les recettes de fonctionnement totales s'élèvent à 14 728 297 € dont 12 120 484 € de recettes réelles soit une baisse de 0,44 % par rapport à 2017 et 2 607 813 € de résultat reporté.

Les principales recettes réelles de fonctionnement sont présentées ci-dessous.

Les ventes de produits et de prestations s'élèvent à 685 043 € et augmentent de 0,51 % par rapport à 2017.

Les impôts et taxes représentent 9 856 346 € soit une légère hausse de 0,54 % par rapport à 2017. Les principales variations concernant la fiscalité directe (41 366 €), l'Attribution de Compensation versée par le Grand Dijon suite au transfert des compétences DECI et GEMAPI (- 29 893 €) et la taxe additionnelle aux droits de mutation (+ 20 000 €).

En terme de fiscalité, les taux appliqués depuis 2016 sont reconduits.

Les dotations, subventions et participations s'élèvent à 1 186 062 € soit une diminution de 9,51 % par rapport à 2017 qui provient de la Dotation Globale de Fonctionnement (- 120 000 € correspondant à l'écêtement de la dotation forfaitaire) et de la suppression du dispositif des emplois d'avenir (-17 000 €).

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 37 000 € soit une augmentation de 54,17 % par rapport à 2017. Cette augmentation concerne les loyer, sur l'année complète, des cellules commerciales du quartier du Bief du Moulin.

Une recette exceptionnelle est prévue, liée à la maîtrise du foncier dans le cadre de la première tranche du futur écoquartier des Pommerets. En effet, la plupart des terrains ont été acquis par le Grand Dijon à la demande de la Commune dans le cadre du Programme d'Action Foncière (PAF). La Commune, conformément aux dispositions du PAF, a déjà procédé, pendant 10 ans, au remboursement d'une partie des sommes avancées par le Grand Dijon. Ainsi le Grand Dijon remboursera à la Ville une somme de 152 000 €.

## RESSOURCES ET CHARGES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 6 075 452 € dont 4 619 843 € de dépenses réelles, 4 426 € de dépenses d'ordre, 73 821 € de déficit reporté et 1 377 362 € de restes à réaliser.

Les principales dépenses réelles d'investissement sont présentées ci-dessous.

Le remboursement en capital des emprunts s'élève à 325 000 €.

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 117 450 €. Les principales dépenses concernent notamment les études pour la réhabilitation de l'école Léon Blum (50 000 €) et l'acquisition de logiciels (47 000 €).

Les subventions d'investissement s'élèvent à 280 833 € et concernent les fonds de concours à Dijon Métropole pour les travaux de voirie du centre ville (Place Mitterrand) et de la rue Carnot.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 442 060 €, les principales acquisitions concernant matériel de bureau et informatique pour 227 000 € et le mobilier et matériel pour le Château pour 30 000 €.

Les immobilisations en cours s'élèvent à 3 101 400 €, les principaux travaux concernant le Château et la MMEL pour 1 428 000 €, le Parc du Château pour 600 000 €, le Réseau de Chaleur Urbain pour 427 000 €, la sécurisation des bâtiments municipaux (dont écoles) pour 30 000 €, le renforcement des berges du Bief de l'Ouche pour 40 000 € et l'aménagement de la Place Royale pour 150 000 €.

Les opérations d'investissement sous mandat s'élèvent à 350 000 € pour les travaux de la Place Mitterrand, cette opération étant réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la ville, déléguée par Dijon Métropole.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 6 075 452 € dont 1 454 125 € de recettes réelles, 3 170 144 € de recettes d'ordre et 1 451 183 € d'affectation du résultat.

Les recettes réelles d'investissement concernent pour 1 021 125 € l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget et pour 433 000 € la cession au Toit Bourguignon des terrains 13, 15 Route de Dijon et Rue de Maxdorf.

## ENGAGEMENTS PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENT

Par délibération en date du 27 mars 2017, le Conseil Municipal avait approuvé l'ouverture de l'autorisation de programme n° 2017-01 pour l'aménagement du centre ville révisée par délibération en date du 22 décembre 2017 puis du 03 avril 2018. Compte tenu de l'avancement des études, son montant a été porté à 7 327 233 €.

La répartition des crédits de paiement correspondants est la suivante :

- crédits de paiement 2017 : 1 483 650 €,
- crédits de paiement 2018 : 2 613 833 €,
- crédits de paiement 2019 : 2 270 250 €,
- crédits de paiement 2020 : 959 500 €.

Le détail de l'autorisation de programme s'établirait comme suit :

	2017	2018	2019	2020	Total
Parking 20 bis route de Dijon	66 200				66 200
Château et MMEL	210 000	1 458 000	182 000		1 850 000
Parc du Château	210 000	630 000	547 000		1 387 000
Place Mandela	424 000		570 000	570 000	1 564 000
Aménagement d'infrastructures	573 450	525 833	971 250	389 500	2 460 033
<b>TOTAL CENTRE VILLE</b>	<b>1 483 650</b>	<b>2 613 833</b>	<b>2 270 250</b>	<b>959 500</b>	<b>7 327 233</b>

Les aménagements d'infrastructures concernent l'enfouissement des réseaux Télécom rue des Prévôts, les fonds de concours à Dijon Métropole pour les travaux de voirie, les travaux en maîtrise d'ouvrage déléguée par la Métropole pour la Rue Aristide Briand et la Place François Mitterrand, les travaux Place Général de Gaulle, les passerelles (sur l'Ouche et son bief) et le parking dans le parc de l'Hôtel de Ville.

Les recettes prévisionnelles seraient les suivantes :

- cession de foncier (terrain 15 route de Dijon, centre de secours et poste de police) : 835 200 €,
- FCTVA : 789 000 €,
- remboursement par la Métropole des travaux sous mandat de la Place Mitterrand et de la rue Aristide Briand : 875 000 €,
- part communale (emprunt et autofinancement) : 4 828 033 € (le projet étant encore en phase d'étude les éventuelles subventions qui seront sollicitées viendront en déduction de la part communale).

## ENDETTEMENT

Début 2018, le niveau d'endettement de la Ville s'établit à 3 207 261,01 € en baisse par rapport à début 2017, cet encours de dette étant passé en cinq ans de 4,3 à 3,2 millions d'euros. L'endettement par habitant a évolué depuis 2009 comme suit :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Dette par habitant au 31/12/N</b>	547	459	422	388	359	330	303	384
<b>Moyenne de la strate</b>	884	877	874	881	881	870	862	842

Le taux moyen de la dette, composée d'emprunts à taux fixe classés 1A selon la charte Gissler, s'élevait fin 2017 à 1,98 % et la capacité de désendettement de la Commune était de 2,14 ans fin 2017.

### TAUX D'IMPOSITION

Les taux 2017 de la fiscalité directe locale ont été reconduits en 2018 et sont les suivants :

- Taxe d'Habitation : 10,08 % (taux moyens des communes de même strate en 2016 : 14,98 %),
- TFPB : 20,57 % (taux moyens des communes de même strate en 2016 : 21,07 %),
- TFNB : 80,99 % (taux moyens des communes de même strate en 2016 : 56,13 %).

### RATIOS

Les principaux *ratios* de la Commune (données prévisionnelles) en 2018 sont les suivants :

Désignation	Valeur
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 259
Produit des impositions directes / population	559
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 320
Dépenses d'équipement brut / population	429
Encours de la dette / population	349
Dotation Globale de Fonctionnement / population	13
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	71,30 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	98,25 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	32,52 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	26,46 %

### EFFECTIFS

Les charges prévisionnelles de personnel et frais assimilés s'élèvent à 8 244 621 € en 2018.

Au 01/01/2018, la Collectivité employait 186 agents sur des emplois permanents dont 167 à temps complet et 19 à temps non complet représentant 165,26 « Équivalent temps pleins ».